



INSCRIPTIONS SAISON 2022-2023



La pratique du Tir à l'Arc vous intéresse : les ARCHERS DU STADE AURILLACOIS sont prêts à vous accueillir et vous font part des renseignements suivants :

LES MEMBRES DU BUREAU

- ✓ **Jacques MAURÉ** *Président*
La Course du Mouton 15220 ROANNES ST MARY ☎ 06.83.41.06.17 – Mail : jacques.maure4@ornage.fr
- ✓ **Pierre CASAGRANDE** *Trésorier*
102, Avenue J.B. Veyre 15000 AURILLAC ☎ 06.08.63.37.85 – Mail : pmc-batillac@cegetel.net
- ✓ **Nadine AUTARD** *Secrétaire*
102, Avenue J.B. Veyre 15000 AURILLAC ☎ 06.74.29.30.13 – Mail : nadine-15@neuf.fr

LA LICENCE

La licence assurance est obligatoire pour la pratique du tir à l'arc dans un club affilié à la Fédération Française de Tir à l'Arc. Elle est délivrable à partir du 1^{er} septembre 2022, exigible à compter du 1^{er} octobre 2022, et valable jusqu'au 31 août 2023. La licence, dont le tarif annuel est variable selon les catégories (voir au verso), donne droit :

- à une assurance couvrant votre responsabilité civile pour la pratique du tir à l'arc sur l'ensemble du territoire français,
- aux initiations et entraînements animés par des diplômés de la Fédération Française de Tir à l'Arc,
- à participer à des rencontres amicales et à des compétitions officielles départementales et régionales,
- **au prêt de l'arc pour la première année.**

Lors de la 1^{ère} souscription de la licence, vous devez **obligatoirement** :

- joindre un certificat médical, datant de moins d'un an, mentionnant l'absence de contre-indication à la pratique sportive du tir à l'arc en compétition. Le certificat médical est valable pour 3 années (2 renouvellements de saisons sportives maximum) sous réserve de satisfaire chaque année à un questionnaire de santé.

Pour les mineurs (**hormis les Poussins**), la production d'un certificat médical n'est plus obligatoire sauf si les réponses au questionnaire de santé conduisent à un examen médical.

- prévoir l'achat de petit matériel (6 flèches, 1 palette, 1 protège-bras, 1 dragonne, 1 carquois). Un pack comprenant ce petit matériel vous est proposé à la vente au tarif de 75 €.

A compter de la seconde année de pratique et à partir de la catégorie « U15 » (minimes 13 à 14 ans), il vous sera demandé une location de 20 € par trimestre ainsi que, si vous conservez l'arc pendant la semaine, un chèque de caution de 150 € **non encaissé**.

Pour les adultes, les arcs vous seront remis pour la durée de la saison sportive et seront placés sous votre responsabilité ; il vous sera demandé un chèque de caution de 150 € **non encaissé**.

Aucun accident ne saurait être imputable au club qui décline toute responsabilité.

LES ENTRAÎNEMENTS

Ils ont lieu au *Gymnase Marie Marvingt (site de Peyrolles)* à Aurillac :

Initiation et perfectionnement	Vendredi	de 18h à 19h 30'	- Initiation pour les archers débutants jeunes (poussins, benjamins minimes, cadets, juniors) et adultes - Perfectionnement pour les archers jeunes et pour les archers adultes 2^{ème} année de licence
Entraînement compétitions et Tir libre	Mardi	de 18h à 21h	- Archers ayant obtenu un niveau suffisant pour tirer à 18 mètres - Archers autonomes et/ou participants aux compétitions
	Jeudi	de 19h à 22h	
	samedi	de 14h à 16h (de 14 h à 15 h)	- (<i>Perfectionnement pour archers adultes et jeunes à partir de la seconde année de licence</i>)

PAS D'INITIATION PENDANT LES VACANCES SCOLAIRES

Pour de plus amples renseignements, vous pouvez nous contacter par téléphone ou par mail : archerstadeaurillacois@gmail.com

Les 2 premières séances d'initiation **des vendredis 16 et 23 septembre** sont offertes..., alors **N'HÉSITEZ PAS, VENEZ ESSAYER LE TIR A L'ARC!!!**

Site internet : <http://club.sportsregions.fr/stadeaurillacois>

LES CATEGORIES D'AGE ET LE TARIF DES LICENCES
SAISON 2022/2023

Catégories	Âges requis en 2023	Tarifs annuels	« Pack petit matériel » (1 ^{ère} année de licence)	TOTAL
POUSSINS (P)	né(e)s entre le 01.01.2013 et le 31.12.2014 (9 et 10 ans)	64,00 €	75 €	139 €
JEUNES (J)	né(e)s entre le 01.01.2003 et le 31.12.2012	73,00 €	75 €	148 €
U13 (Benjamin(e)s)	né(e)s entre le 01.01.2011 et le 31.12.2012 (11 à 12 ans)	73,00 €	75 €	148 €
U15 (Minimes)	né(e)s entre le 01.01.2009 et le 31.12.200 (13 à 14 ans)	73,00 €	75 €	148 €
U18 (Cadet(te)s)	né(e)s entre le 01.01.2006 et le 31.12.2008 (15 à 17 ans)	73,00 €	75 €	148 €
U21 (Juniors)	né(e)s entre le 01.01.2003 et le 31.12.2005 (18 à 20 ans)	73,00 €	75 €	148 €
ADULTES	né(e)s avant le 31.12.2002			
Pratique en club <u>et</u> en compétition (A)		99,00 €	75 €	174 €
Pas de pratique (E)		86,00 €	-	-
Sénior 1 (S1)	né(e) entre le 01.01.1984 et le 31.12.2002 (21 à 39 ans)	99,00 €	75 €	174 €
Sénior 2 (S2)	né(e) entre le 01.01.1964 et le 31.12.1983 (40 à 59 ans)	99,00 €	75 €	174 €
Sénior 3 (S3)	né(e) avant le 01.01.1964 (60 ans et plus)	99,00 €	75 €	174 €
CONVENTIONS	Uniquement sur présentation de la licence compétition des fédérations concernées			
- FFH* (H)	*L'adhérent(e) devra s'acquitter de la licence FFH auprès de la F.F.H. et ne paiera au club que le montant de la part club.	*30,00 €	75 €	105 €
- FFSA (H)		50,00 €	75 €	125 €
- FFSU (U) et UNSS (S)		50,00 €	75 €	125 €
DECOUVERTE (D)	Pas de condition d'âge - 1^{ère} licence à compter du 1^{er} mars 2023	32 €	-	-

Réductions :

- ❖ de 12 € à partir du second membre d'une même famille.
- ❖ de 10 € pour les licencié(e)s bénéficiaires de la CARTE A+ 2022

Sont également acceptés les chèques « PASS CANTAL » et les « Pass'Sport »